

L'Ordre des ingénieurs du Québec est l'organisme qui régit la profession d'ingénieur au Québec. Son rôle consiste à encadrer la pratique du génie afin d'en assurer la qualité et, de ce fait, la protection du public.

APPEL DE CANDIDATURE POUR AGIR À TITRE DE CONCILIEATEUR OU D'ARBITRE

CONCILIEATEUR

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs (c. I-9, r.11), le conciliateur est le secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou la personne qu'il désigne. À cette fin, l'Ordre a constitué une banque de candidats désirant agir comme conciliateurs à l'occasion d'un différend entre un client et un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte. L'Ordre sollicite ses membres pour agir à ce titre.

ARBITRE

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs (c. I-9, r.11), le comité exécutif désigne des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour agir à titre d'arbitres. À cette fin, l'Ordre a constitué une banque de candidats désirant agir comme arbitres lorsqu'il y a un différend entre un client et un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte et que la conciliation n'a pu donner lieu à une entente. L'Ordre sollicite ses membres pour agir à ce titre. Les mandats sont d'une durée de deux ans.

Les conditions pour poser sa candidature comme conciliateur ou arbitre sont les suivantes :

- Être membre de l'Ordre depuis au moins 5 ans;

- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue par le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec déclarant le candidat coupable d'une infraction;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision du Comité exécutif rendue en vertu de l'article 55 du Code des professions faisant suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle durant les 10 dernières années;
- Avoir suivi de la formation en conciliation et/ou arbitrage ou avoir de l'expérience en conciliation et/ou arbitrage.

Au total, l'Ordre reçoit environ 10 demandes de conciliation et 5 demandes d'arbitrage par année. Les honoraires attribués à ces mandats sont de 65 \$ l'heure.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation aux coordonnées suivantes :

M^e Caroline Simard, avocate, LL.M.

Secrétaire de l'Ordre

Ordre des ingénieurs du Québec

Gare Windsor

1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 350
Montréal (Québec) H3B 2S2

